



L'aspect commercial de la médecine

Transition vers l'exercice de la profession (TvEP)

Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario

janvier 2019

Table des matières

Introduction	1
Se mettre au travail	2
Planification personnelle et professionnelle	3
Aperçu	3
Incorporation de la pratique professionnelle	3
Assurance	3
Services de planification personnelle et professionnelle	4
Gestion médicale et formation (GMF)	4
Services juridiques	5
Conseils médico-légaux (ACPM)	5
Conseils sur la pratique (OMA)	5
Dossiers médicaux électroniques	6
cyberSanté Ontario - renseignements essentiels	6
Les avantages du dossier médical électronique	7
L'adoption du dossier médical électronique – OntarioMD	8
Construire votre pratique	9
Accès Soins	9
Améliorer la prestation des services	9
Qualité des services de santé Ontario (QSSO)	9
Conclusion	10
Coordonnées	10

L'APR PSO remercie ses partenaires du secteur des soins de santé, notamment l'Association médicale canadienne (AMC), l'Ontario Medical Association (OMA) et la Section on General & Family Practice (SGFP), ainsi que les collègues qui y oeuvrent, pour leur contribution au développement du module *L'aspect commercial de la médecine*.

Introduction

L'Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario (APR PSO) est très reconnaissante de la contribution de ses partenaires et collègues de la santé à l'établissement du contenu des modules de Transition vers l'exercice de la profession. Le module de L'aspect commercial de la médecine offre aux médecins résidents et aux nouveaux diplômés de l'information sur les facteurs professionnels, pratiques et personnels à prendre en compte au moment de l'établissement d'un cabinet en Ontario. Les modules de Transition vers l'exercice de la profession englobent des renseignements plus détaillés et approfondis sur bon nombre de ces sujets.

Trouver le modèle d'exercice qui vous convient

Ce module offre de l'information et des ressources aux médecins résidents, aux médecins qui s'installent en Ontario et aux médecins praticiens afin de les aider dans leur recherche d'emploi et le processus d'emploi.

Enseigner tout en exerçant

Ce module présente de l'information sur la façon d'intégrer l'enseignement et le mentorat dans la médecine générale ou spécialisée en Ontario.

Services de suppléance en Ontario

Ce module présente aux médecins des conseils sur les pratiques exemplaires ainsi que des ressources en vue de la prestation de services de suppléance en Ontario.

Bien-être des médecins

Ce module offre aux médecins résidents, aux diplômés et aux médecins praticiens de l'information sur les ressources et les stratégies de maintien d'un équilibre travail-vie.

Le compte à rebours a commencé

Ce module offre aux médecins résidents un guide étape par étape de transition vers l'exercice de la profession.

Ressources pour les médecins

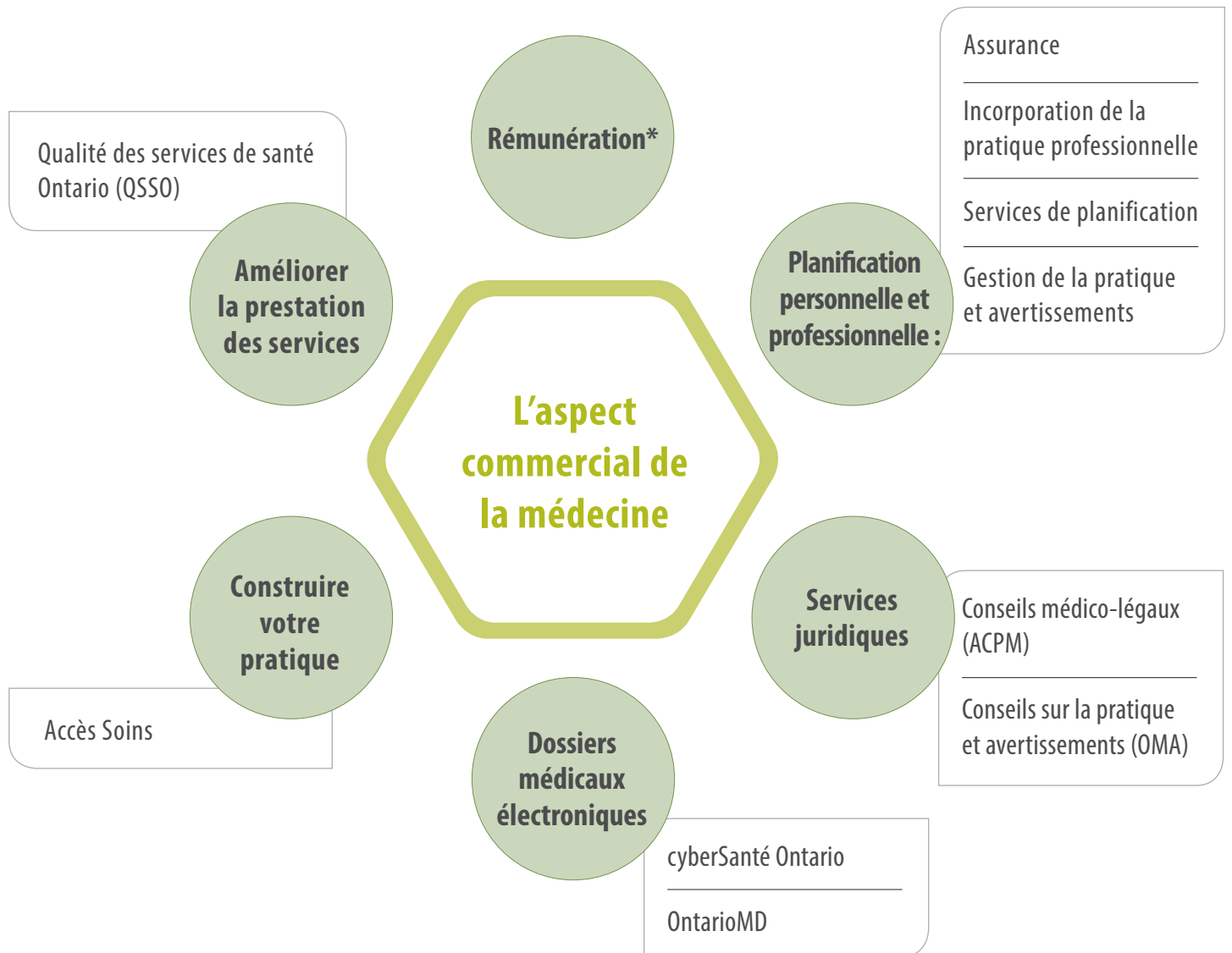
Ce module est une compilation des ressources conçues pour les médecins qui portent sur un vaste éventail de sujets liés à l'exercice de la médecine en Ontario.

Rémunération, mesures incitatives et avantages sociaux

Procure des renseignements aux résidents, aux diplômés en médecine et aux médecins en exercice sur les différentes rémunérations offertes aux médecins en exercice en soins primaires et en soins spécialisés, en Ontario.

Se mettre au travail

Quand vient le temps d'entreprendre votre carrière, il est important que vous compreniez bien les dimensions commerciales de la profession médicale et les conséquences financières sur votre vie personnelle et professionnelle qu'auront certaines décisions que vous prendrez quant à l'exercice de la profession. Quel que soit le type de pratique ou mode de rémunération que vous choisissiez, il y a certaines considérations d'ordre financier à prendre en compte, ce qui peut paraître ardu aux yeux de tout médecin praticien débutant ou même expérimenté. Plusieurs organismes provinciaux et nationaux offrent du soutien à la planification commerciale et financière aux médecins qui choisissent d'exercer en Ontario. Ce module présente un aperçu des ressources et des services offerts aux médecins qui exercent en Ontario.



*La rémunération est abordée dans le Module TvEP Rémunération, incitatifs et avantages sociaux.

Planification personnelle et professionnelle

Aperçu

Les questions de planification financière comme la gestion de la dette contractée durant les études, l'hypothèque, l'assurance-vie, les coûts d'établissement et les régimes d'épargne, par exemple les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), sont des considérations importantes pour les médecins qui débutent dans la profession. Heureusement, plusieurs organismes offrent des conseils financiers et des ressources afin d'aider les nouveaux médecins ontariens ainsi que ceux déjà établis. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des différents facteurs à prendre en considération lorsque vous commencerez à exercer la profession, ainsi que des renseignements sur les organismes et les ressources susceptibles de vous aider au fur et à mesure que votre pratique se développera.

Incorporation de la pratique professionnelle

Pour plusieurs médecins, l'incorporation de la pratique professionnelle peut être avantageuse, notamment en raison de taux d'imposition moins élevés. Toutefois, comme l'incorporation implique des frais comptables et juridiques, il est fortement recommandé de discuter des avantages potentiels et de l'opportunité de cette option avec un conseiller financier. Une consultation avec une équipe de conseillers juridiques et financiers vous aidera à élaborer un plan correspondant à vos besoins.

• **Ontario Medical Association**

Consultez le site de l'OMA pour plus de renseignements sur [l'incorporation de la pratique professionnelle](#).



• **Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (CPSO)**

Si vous décidez d'incorporer votre pratique professionnelle vous devez en aviser le CPSO. Une fois l'incorporation effectuée, la société que vous avez créée doit déposer une demande de *certificat d'autorisation* à l'Ordre. Sans ce certificat, votre société n'est pas autorisée à exercer la médecine. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web du CPSO, sous, [« Incorporation, Issuance and Renewal »](#) (Incorporation, délivrance et renouvellement).

Assurance

Si vous êtes un médecin dans ses premières années d'exercice, ayant des actifs personnels et peut-être un conjoint et des enfants, des collègues associés ou des employés, vous devriez évaluer les options de couverture d'assurance qui s'offrent à vous.

Apprenez-en davantage sur les solutions conçues pour les médecins résidents.

• **Assurance de l'OMA**

L'OMA offre aux étudiants en médecine, ainsi qu'aux médecins et leurs familles, des conseils, des services et des solutions en matière d'assurance.

Des conseillers en assurance, non rémunérés à la commission, aident les membres de l'OMA à élaborer un plan d'assurance personnalisé. Ce plan peut inclure différentes options : assurance-vie, prestations d'invalidité, frais professionnels généraux, garantie en cas de décès ou de mutilation par accident, assurance maladies graves, assurance automobile, assurance habitation, assurance pour la clinique, garantie d'assurance-maladie complémentaire et assurance-soins dentaires.

Services de planification personnelle et professionnelle

Les médecins et les membres de leur famille peuvent obtenir des conseils et des consultations en matière de planification financière par l'intermédiaire du service des assurances de l'Ontario Medical Association ou d'un établissement financier. Le personnel de ces organisations comprend des planificateurs financiers agréés (PFA); ces professionnels vous aideront à évaluer votre situation financière, à planifier vos finances personnelles et professionnelles et à accéder à de possibles ressources financières.

• Gestion financière MD

La société Gestion financière MD, propriété de l'AMC, dispose de conseillers financiers dont le rôle est d'aider les étudiants en médecine, les résidents et les nouveaux médecins dans leur planification financière personnelle et professionnelle. Il s'agit d'un service offert gratuitement aux membres de l'AMC.

Les conseillers financiers de Gestion financière MD travaillent également en collaboration avec les conseillers en assurance et les services juridiques de l'Ontario Medical Association (OMA).

L'AMC offre aussi des ressources supplémentaires pour la planification financière, telles que la planification successorale à la retraite, l'investissement et l'incorporation de la pratique professionnelle :

• Financial Planning Standards Council

Vous pouvez aussi trouver un planificateur financier agréé en consultant le site [Web du Financial Planning Standards Council](#).



Ressources TvEP

- [Guide des résidents](#)
- [Modules de gestion médicale \(Module 2\)](#)



Conseils TvEP

L'AMC vient en aide à la plupart des facultés de médecine du [Canada avec son Programme d'études en gestion médicale](#). Ces ressources en ligne sont destinées à tous les médecins, qu'ils soient en début de carrière ou que leur pratique soit bien établie. En savoir plus sur les modules du [Programme d'études en gestion médicale](#).

Gestion de la pratique et services conseils

Le programme Gestion de la pratique et services conseils (PMAS) est offert par l'Ontario Medical Association (OMA) et offre toute une gamme de programmes de formation et de services afin de favoriser votre réussite dans l'exercice de la profession médicale :

- services de consultation sur une multitude de sujets et aide à la résolution de problèmes;
- formations destinées aux médecins, à toutes les étapes de leur carrière, qu'ils en soient à leurs débuts, qu'ils aient besoin d'une mise à jour ou qu'ils souhaitent planifier leur retraite;
- aide au traitement des réclamations et à la résolution des problèmes de paiement en collaboration avec l'Assurance-santé et la CSPAAAT;
- soutien à l'égard des questions générales de facturation;
- formations sur l'assurance personnelle et professionnelle;
- information sur les modes de pratique;
- les guides « Fee Schedule » et « Physicians Guide to Uninsured Services » publiés par l'OMA afin de répondre aux questions touchant à la facturation.

De plus, le programme Gestion de la pratique et services conseils peut vous venir en aide, qu'il s'agisse d'organiser un séminaire, de vous défendre sur une question de facturation ou simplement de vous fournir des conseils généraux en matière de gestion. Pour plus d'information, appelez sans frais au 1 800 268-7215 ou écrivez à practicemanagement@oma.org.

Services juridiques

Conseils médico-légaux – Association canadienne de protection médicale (ACPM)

L'ACPM offre à ses membres des conseils médico-légaux et, au besoin, une aide juridique face aux questions découlant de leur pratique professionnelle, par exemple en cas de poursuites civiles, de plaintes déposées auprès des autorités réglementaires (auprès de l'Ordre), d'enquêtes du coroner, d'audits sur la facturation, etc. Les membres de l'ACPM ayant besoin d'aide ou de conseils à propos de questions d'ordre médico-légal doivent communiquer avec l'Association sans délai.

Pour ce faire, téléphonez à un agent au 1 800 267-6522 ou remplissez en ligne le formulaire [d'aide médico-légale*](#).

Conseils sur la pratique – Ontario Medical Association

Les services juridiques de l'OMA offrent aux médecins des services de consultation à l'égard des contrats de travail liés à la pratique médicale. À titre d'exemple, les avocats du service juridique peuvent passer en revue les contrats de travail offerts par les hôpitaux aux médecins ainsi que les ententes de service proposées par les fournisseurs de dossiers médicaux électroniques (DME). Le service juridique offre également des contrats types pour l'embauche de personnel, des modèles d'ententes pour le partage des coûts d'opération entre médecins et peuvent fournir de l'aide dans l'élaboration d'accords de gouvernance liés aux Modèles d'autres régimes de rémunération et modes de financement.

Le service juridique de l'OMA offre en outre des conseils à l'égard de problèmes liés à la pratique professionnelle, par exemple la confidentialité et la conformité à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé, les questions liées à l'emploi, ainsi que les questions liées à la *Loi sur les médecins* et la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, ainsi que les règlements connexes.

Consultez le [site de l'OMA*](#) (en anglais) pour plus d'information.



Conseils TvEP

Les résidents en médecine en cours de transition vers la pratique professionnelle ne doivent pas oublier de faire changer leur prime de résident pour une prime de praticien de plein exercice. Le document « [Le compte à rebours a commencé](#) » fournit des renseignements détaillés à cet égard. Nous en recommandons la lecture.



Consultez le site de l'OMA* pour plus d'information.

Logiciels de gestion des Dossiers médicaux électroniques (DME)

cyberSanté Ontario - renseignements essentiels

cyberSanté Ontario a été créé par le gouvernement provincial au mois de septembre 2008. Il s'agit d'un organisme indépendant du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée dont le mandat est de permettre aux médecins et aux prestataires de soins de santé de créer et de tenir à jour les dossiers de santé électroniques (DSE) des 13 millions d'habitants de l'Ontario.

La plupart des renseignements sur la santé des patients sont recueillis au niveau des cliniques médicales locales. Les services électroniques de soins de santé rendent obsolètes les dossiers et documents sur papier ou pellicule. Dorénavant, les dossiers et renseignements médicaux – des radiographies à l'historique d'ordonnances – seront conservés sur support numérique, ce qui en facilite le stockage, l'expédition et la consultation. Dans un effort pour faciliter la cueillette et la gestion de cette information, la plupart des médecins exerçant dans la collectivité adoptent le système de dossiers médicaux électroniques (DME). (Un DME est un dossier de patient propre à un prestataire de services ou un organisme de soins de santé unique, tandis que le DSE peut être utilisé par plusieurs prestataires ou organismes de soins de santé.)

Les logiciels de DME intègrent l'aspect clinique de la pratique médicale en permettant par exemple d'avoir accès aux résultats d'examens et d'analyses et de prescrire des médicaments, tout en incluant la dimension administrative de la pratique comme la prise de rendez-vous et la facturation. Les DME constituent un élément clé dans la création et la tenue de DSE complets et sécurisés. L'utilisation et l'optimisation des DME, l'interconnexion entre eux et avec d'autres systèmes d'information sur la santé permettant l'échange électronique d'information, permettent d'améliorer les soins offerts aux patients et de faire des gains d'efficacité dans la pratique médicale.

Faits sur la cyberSanté – mars 2014

Plus de 85 % des médecins de famille de l'Ontario participent au Programme d'adoption du DME géré par OntarioMD.

Plus de 17 000 médecins, ainsi que leur personnel médical, sont inscrits sur OntarioMD.ca et peuvent y trouver des renseignements utiles tels que l'outil de validation des cartes Santé, la bibliothèque de ressources, de même que des outils permettant d'optimiser l'utilisation du DME.

Le réseau ONE® Network de cyberSanté Ontario relie plus de 280 hôpitaux, 60 centres d'accès aux soins communautaires et 130 centres de santé communautaires.

Plus de 3 000 cliniciens sont inscrits au Système de gestion de rapports hospitaliers qui leur permet de recevoir les feuilles médico-administratives, des notifications électroniques et autres rapports par voie électronique, directement dans leurs DME.

Les avantages du dossier médical électronique

Caractéristique	Améliorations en matière de sécurité	Amélioration de la qualité des soins	Économie de temps	Amélioration de l'efficacité
Gestion des médicaments				
Gestion facile et rapide des médicaments		X	X	X
Vérification des interactions médicamenteuses	X	X		
Moins d'appels de la part des pharmacies			X	X
Rappel de médicaments plus faciles à gérer	X	X	X	X
Gestion des résultats d'analyses				
Identification rapide des tendances dans les résultats d'analyses		X	X	
Résultats d'analyses mis à jour électroniquement dans le dossier du patient	X		X	X
Gestion des traitements				
Rappels et alertes selon les directives enregistrées	X	X		X
Soins préventifs et gestion des maladies chroniques plus faciles	X	X	X	X
Intervention plus précoce et meilleur suivi	X	X		
Davantage de ressources pour l'information et l'implication des patients		X		
Gestion du flux de travail				
Amélioration du flux de travail			X	X
Simplification du processus de référence			X	X
Gestion de dossiers				
Accès aux dossiers des patients en tout temps, de partout			X	X
Consultation facile des dossiers et aucune erreur de classement de dossiers			X	X
Gestion simplifiée des dossiers et économie d'espace de rangement des dossiers				X
Intégration complète avec les fonctions de prise de rendez-vous, de facturation et de vérification.		X		X

Ce tableau est reproduit avec la permission de l'OMA.

L'adoption du dossier médical électronique – OntarioMD

OntarioMD, une filiale en propriété exclusive de l'OMA, soutient les médecins qui viennent tout juste d'adopter un système de DME tout comme les usagers expérimentés qui souhaitent tirer davantage parti de leur système. Ses programmes sont financés par le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Programmes et services d'OntarioMD

Programme	Description
<u>Programme d'amélioration de la pratique en matière de DME</u>	Programme offert gratuitement par OntarioMD visant à optimiser l'utilisation du DME par les médecins qui utilisent un DME accrédité par la province.
<u>Programme des pairs animateurs</u>	Il s'agit d'un service gratuit qui donne aux médecins accès à un réseau de pairs animateurs expérimentés dans l'utilisation d'un système de DME.
<u>Système de gestion de rapports hospitaliers</u>	Ce système permet aux médecins exerçant dans la collectivité de recevoir en toute sécurité, directement dans leur DME, des rapports médicaux de patients en format électronique et des notifications électroniques, depuis les institutions émettrices participantes.
<u>Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO)</u>	Ce système permet aux médecins exerçant dans la collectivité de recevoir en toute sécurité les résultats d'analyses de laboratoire en format électronique.
<u>Programme de spécifications et de certification du DME</u>	Vise à améliorer la fonctionnalité et l'utilité des DME, afin de répondre aux nouveaux besoins des médecins. Permet de superviser les fournisseurs de dossiers médicaux électroniques (DME) afin qu'ils respectent les spécifications relatives aux DME.
<u>Programme de soutien à la transition</u>	Ce programme gratuit d'OntarioMD soutient les médecins bénéficiant de l'aide financière du Programme d'adoption du DME durant la phase d'implémentation du système.
<u>Outil de validation des cartes Santé</u>	Il s'agit d'un service gratuit permettant aux usagers de vérifier en temps réel la validité de la carte Santé d'un patient dans les bases de données du ministère.



Ressources TvEP

Ressources additionnelles offertes par OntarioMD :

- [Guide et manuel d'instruction sur la confidentialité et la sécurité](#)
- [Guide du DME et de la migration de données](#)
- [Continuité des activités](#)
- [Reprise après catastrophe](#)
- [Conservation des dossiers](#)
- [Gestion des dossiers](#)

Pour plus d'information, communiquez avec :

- **le service à la clientèle d'OntarioMD** à info@ontariomd.com ou au 416 623-1248 (à Toronto) ou sans frais au 1 866 339-1233;
- **l'Ontario Medical Association, si vous en êtes membre :** services : info@oma.org ou 1 800 268-7215, poste 3333

Construire votre pratique

Accès Soins

Accès Soins est un programme destiné aux Ontariens sans médecin de famille afin de les aider à en trouver un dans leur collectivité. Le programme permet de mettre en contact ces personnes avec un médecin ou une infirmière praticienne qui accepte de nouveaux patients.

Le programme Accès Soins peut vous aider à faire croître votre clientèle en vous référant les patients de votre collectivité qui sont sans médecin. La priorité est donnée aux patients ayant les besoins les plus grands. Tous les patients référés sont admissibles à l'Assurance-santé.

Un agent d'aiguillage vers les soins pourrait communiquer avec vous pour savoir si vous pouvez contribuer au jumelage de médecins de famille aux patients qui en ont grand besoin. Vous pouvez également communiquer vous même avec votre agent d'aiguillage vers les soins.

Pour communiquer avec un agent ou pour en savoir davantage sur Accès Soins, vous pouvez téléphoner à un agent d'aiguillage local au 310-CCAC (2222), de partout dans la province.

Améliorer la prestation des services

Qualité des services de santé Ontario (QSSO)

Qualité des services de santé Ontario (QSSO) a élaboré des ressources, mis en oeuvre des initiatives et des stratégies afin de soutenir les soins de première ligne et ceux qui les prodiguent (médecins et infirmières praticiennes) dans leurs efforts en vue d'améliorer la prestation des services, la qualité des soins et la capacité de traitement.

Le site Web de QSSO offre une gamme complète d'outils et de ressources pour aider les prestataires de soins de première ligne à simplifier leurs activités et à diminuer le temps d'attente des patients. En particulier, le Manuel sur l'accès ouvert et l'efficacité idans les soins primaires est un guide efficace qui permet de mettre en oeuvre les concepts de changement qui s'imposent et la prestation de soins fondée sur des données probantes, dont l'application améliorera l'expérience des patients. Le principe fondamental de l'accès ouvert et de l'efficacité est de donner un rendez-vous le même jour aux patients qui appellent pour prendre rendez-vous, ou le jour qui leur convient le mieux. En savoir plus sur l'aide offerte par QSSO en vue d'améliorer la qualité des soins primaires.



Conclusion

Vous recherchez de l'information à propos des exigences liées à l'exercice votre profession en Ontario? Les modules de Transition vers l'exercice de la profession englobent des renseignements plus détaillés et approfondis sur bon nombre de ces sujets.

- [Le compte à rebours a commencé](#) : Ce module offre aux médecins résidents un guide étape par étape de transition vers l'exercice de la profession.
- [Trouver le modèle d'exercice qui vous convient](#) : Ce module offre de l'information et des ressources aux médecins résidents, aux médecins qui s'installent en Ontario et aux médecins praticiens afin de les aider dans leur recherche d'emploi et le processus d'emploi.
- [Rémunération, incitatifs et prestations](#) : Ce module offre de l'information et des ressources aux médecins résidents, aux médecins qui s'installent en Ontario et aux médecins praticiens afin de les aider dans leur recherche d'emploi et le processus d'emploi.
- [Services de suppléance en Ontario](#) : Ce module présente aux médecins des conseils sur les pratiques exemplaires ainsi que des ressources en vue de la prestation de services de suppléance en Ontario.
- [Enseigner tout en exerçant](#) : Ce module présente de l'information sur la façon d'intégrer l'enseignement et le mentorat dans la médecine générale ou spécialisée en Ontario.
- [Bien-être des médecins](#) : Ce module offre aux médecins résidents, aux diplômés et aux médecins praticiens de l'information sur les ressources et les stratégies de maintien d'un équilibre travail-vie.
- [Ressources pour les médecins](#) : Ce module est une compilation des ressources conçues pour les médecins qui portent sur un vaste éventail de sujets liés à l'exercice de la médecine en Ontario.



Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller régional à practiceontario@healthforceontario.ca.